

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_63 – OBJET : Contrat d'autorisation d'intervention photographique

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME qu'un photographe réalisera des portraits individuels et des photos de groupe à l'occasion des répétitions des galas de danse et des pièces de théâtre organisées par l'École Municipale de Musique, d'Art et de Danse (EMMAD).

INFORME que les photographies seront mises en ligne sur un site internet sécurisé, accessibles pour consultation et, le cas échéant, commande par les familles. L'achat des photos reste entièrement laissé au libre choix de ces dernières. Les tarifs seront communiqués directement sur le site internet de commande.

DECIDE de signer un contrat d'autorisation d'intervention photographique pour l'année scolaire 2025/2026 avec Madame Véronique Penot, Photographe professionnelle, Studio PixnSmile, domiciliée au 37 chemin du Meunier, 13580 La Fare-les-Oliviers.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 11 juin 2026.

Le Maire,
Jérôme MARCILAC

